

Extrait du Registre des Délibérations Du Conseil Municipal

Date de convocation
26 septembre 2026

**Date d'affichage
(ODJ)**
26 septembre 2026

**Date d'affichage
(Liste des délibérations) :**
13 octobre 2026

**Nombre de Conseillers
en exercice :**

15

Présents :

14

Votants :

15

OBJET :

N°2026CM1310N8 :

Aide exceptionnelle
Marelle et Baskets

La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours auprès du tribunal
administratif de Pontoise
dans un délai de 2 mois à
compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut
être saisi par l'application
informatique « Télérecours
citoyen » accessible par le
site internet
<http://www.telerecours.fr>
Les voies et délais de
recours pourraient être
complétées par le recours
administratif

Le mardi treize octobre deux mille vingt-six, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, en séance publique, à dix-neuf heures, sous la présidence de Guy PARIS,

Présents : Guy PARIS, Aline BOUDIN, Alain BÉZARD, Clémence MARCHAND, Régis RICORDEAU, Audrey HERMANN, Jean-Philippe WORMS, Marion KERN, Daniel DEVAUCHELLE, Isabelle MARTIN-FINET, Julien SAILLE, Julie GANGLOFF, Thibaud CHARAMELET, Émilie LARNICOL

Absent excusé : Steeve MELLOULI donne pouvoir à Guy PARIS

Régis RICORDEAU est élu secrétaire de séance.

Aline BOUDIN, 1^{ère} Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'à la suite des vacances de printemps, l'association Marelle et Baskets a demandé une aide exceptionnelle à la commune de Sagy, afin de pallier aux dépenses liées aux activités réalisées et afin d'équilibrer leur budget. Dans ce cadre, et appuyée par le bilan détaillé des activités proposées, l'association sollicite une aide de 1439.42€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 3 abstentions (Alain BÉZARD, Isabelle MARTIN-FINET, Julien SAILLE), sur 14 présents,

Accorde à l'association Marelle et Baskets, une aide exceptionnelle de 1 439.42 €.

Dit que la présente délibération sera adressée à :

- Contrôle de légalité – Préfecture du Val d'Oise – SGC de Magny en Vexin
- Association Marelle et Baskets

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Le secrétaire de séance,

Régis RICORDEAU

Le Maire,

Guy PARIS

